

SEANCE du 23 Juillet 2020

**Sous la présidence de Monsieur Eric ROULOT, Maire**

**Présents** : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAMBA.

**Excusés et ont donné procuration** : M. PROD'HOMME à Mme GOMEZ, Mme LE ROUX à M. FLORIN, Mme BOULET à Mme EL HAJOUÏ, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme SAINT-AMAUX à M. BOUTRY.

**Secrétaire de séance** : Mme NAZEF.

#### **DIRECTION FINANCIERE**

**Objet : débat d'orientation budgétaire du budget primitif 2020 de la Ville et de son budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres »**

Monsieur le Maire rappelle que selon les termes de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire, qui doit être organisé dans un délai deux mois précédant le vote de ce budget.

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifié,  
Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire actuelle, les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus.

Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu la présentation des orientations budgétaires retenues par Monsieur le Maire pour l'exercice 2020,

**Dit** avoir débattu et avoir exprimé des vues sur la politique budgétaire d'ensemble exposée.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Pour Le Maire empêché,  
Le premier adjoint,

D. NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Débat d'orientation budgétaire du Budget primitif 2020 de la VILLE et du budget annexe SEPF

**Date de transmission de l'acte :** 30/07/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/07/2020

**Numéro de l'acte :** DELIB-24-2020 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803352-20200723-DELIB-24-2020-DE

**Date de décision :** 23/07/2020

**Acte transmis par :** Francine LIENHARD

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires



VILLE DE LIMAY  
RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2020

Conseil municipal du 23 juillet 2020



# CONTEXTE GENERAL

## Un débat obligatoire

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
- La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Néanmoins, une ordonnance du Conseil des ministres du 25 mars 2020 a exceptionnellement modifié les délais comme suit :
  - -L'adoption du budget primitif : date limite au 31 juillet 2020 contre le 15 ou le 30 avril 2020.
  - -L'arrêt du compte administratif 2019 : date limite au 31 juillet 2020 contre le 30 juin 2020.
  - -L'information budgétaire des élus locaux : les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.
  - -Le vote des taux et tarif des impôts locaux par les collectivités territoriales (TFPB, TFPNB, CFE, TEOM, GEMAPI, etc.) : date limite reportée au 3 juillet 2020.  
En l'absence de délibération, les taux et tarifs 2019 seront prorogés.



- Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, du CGCT. Pour les collectivités concernées, ce rapport doit comporter :
  - 1- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ;
  - 2- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
  - 3- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
  - Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il ne donne pas lieu à un vote. Il doit également être transmis au président de l'EPCI dont dépend la collectivité



## CONTEXTE NATIONAL

### Contexte économique :

- Prévion d'inflation : + 1 %
- Prévion de croissance : + 1,3 %

### Finances publiques :

- Déficit public à 2,2 % du PIB

### Projet de loi de finances :

- DGF : stabilité globale mais renforcement de la péréquation du bloc communal
- Taxe d'habitation : abattement de 100 % en 2020 pour environ 80% des ménages
- FPIC : maintien de l'enveloppe 2019 (1 milliard €)
- FSRIF : maintien de l'enveloppe 2019 (330 millions €)



## CONTEXTE LOCAL

La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID 19 a bouleversé le cours de ce budget 2020.

En effet, il a fallu faire face à de conséquentes dépenses de fonctionnement afin d'assurer la sécurité sanitaire de nos administrés, de nos agents et de nos locaux.

De plus, la fermeture de nos services municipaux dès le 17 mars n'a plus permis de constater les recettes habituelles qui participent à l'équilibre de notre budget.

Il nous a donc été évident de revoir nos prévisions de dépenses comme de recettes ces dernières semaines afin de voter un budget prévisionnel le plus sincère possible.

Les orientations budgétaires 2020 mettent l'accent sur les points suivants :

- **La poursuite de la politique de non augmentation des taux d'imposition,**
- **La contribution de l'ensemble des services municipaux à la maîtrise des charges générales,**
- **La qualité des services rendus à la population,**



# BUDGET PREVISIONNEL 2020

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Evolution 2019/2020	Prévisions 2020	BP 2019	BP 2018
Charges à caractère général	+ 2,76 %	4 185 209	4 072 810	3 800 536
Charges de personnel	+2,05 %	16 280 925	15 954 227	15 940 722
FPIC	-	0	0	247 650
Autres charges : subv.CCAS, associations, non valeurs, indemnités éélus, eaux pluviales...	-24,01 %	878 076 *	1 155 516	1 115 499
Charges financières (intérêts emprunts, ICNE, frais bancaire)	-10,65 %	451 500	505 337	592 652
Charges exceptionnelles (titres annulés sur N-1, bourses & prix..)	-24,41 %	25 058	33 152	37 827
Dépenses imprévues	- 18,96 %	81 037	100 000	100 000
Provisions pour virement à l'investissement	+142,12 %	253 366	104 645	286 516
Amortissements	+4,43 %	1 387 837	1 328 991	794 840
Provisions pour charges (reversement trop perçu pacte financier GPS&O + recours T.A.)	-	130 267	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>+0,51 %</b> (avec neutral. AC)	<b>23 673 275 €</b> (avec neutral. AC) <b>22 850 284 €</b> (sans AC de 522 991 €)	<b>23 254 678</b> (avec neutral. AC) <b>22 731 687</b> (sans AC de 522 991 €)	<b>22 916 243</b>

- **Charges à caractère général** : Au 10/06/2020, les dépenses liées à la crise sanitaire étaient de 370 721 € nettes (gel hydro alcoolique, masques chirurgicaux, protection plexiglass, potelet protection, visières, équipements des salles de classes....).

- **Charges de personnel 2020** G.V.T + 1,5 %, remplacements Congés maladies longues durée, longue maladie, recrutements vacataires pour assurer la désinfection des locaux et classes suite COVID...

- **FPIC 2020** : depuis 2016, l'ensemble des communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale(DSU)et les 2500 premières communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) sont exonérées de contribution au titre du FPIC. En 2019, la ville de Limay bénéficie de cette disposition.

- **Autres charges** : Plus de contribution aux eaux pluviales, compétence reprise par GPSEO

- **Charges financières** : baisse liée à la chute des taux variables, à la renégociation de l'emprunt DEXIA

- **Provisions pour charge** : 120 267 € GPS&O révision pacte financier ; 10 000 € recours TA



# BUDGET PREVISIONNEL 2020

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Evolution 2020/2019	Prévisions 2020	BP 2019	BP 2018
Remboursements maladies	+15,87 %	533 000	460 000	460 000
Produits des services, du domaine et ventes diverses	-17,97 %	1 330 498	1 622 027	1 584 890
Impôts et taxes	+ 2,44 %	14 824 381	14 470 758	13 565 418
Dotations et participations	+ 0,55 %	5 255 073	5 226 500	6 012 337
Autres produits de gestion (revenus des immeubles...)	-9,93 %	128 200	142 329	162 042
Produits financiers : parts sociales Caisse d'Epargne	-	115	115	134
Produits exceptionnels (remboursements sinistres)	-	43 457	4 500	14 400
Amortissements (des subventions perçues, neutralisation AC, travaux en régie)	-5,86 %	1 066 098	1 132 441	541 858
<b>TOTAL</b>	<b>+ 0,53 %</b>	<b>23 180 822 € (avec neutral. AC)</b>	<b>23 058 669 € (avec neutral. AC)</b>	<b>22 341 079</b>
		<b>22 657 831 € (sans AC de 522 991 €)</b>	<b>22 535 678 (sans AC de 522 991 €)</b>	

• **Remboursements maladies** : Augmentation liée aux prises en charge CPAM COVID

• **Produits des services** : Perte de recettes liées à la fermeture des services COVID : 272 508 € sur Mars, Avril & Mai 2020.

• **Impôts & taxes 2020** : Augmentation du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile de France) + bases fiscales + 1 %

• **Dotations 2019** : Stabilité

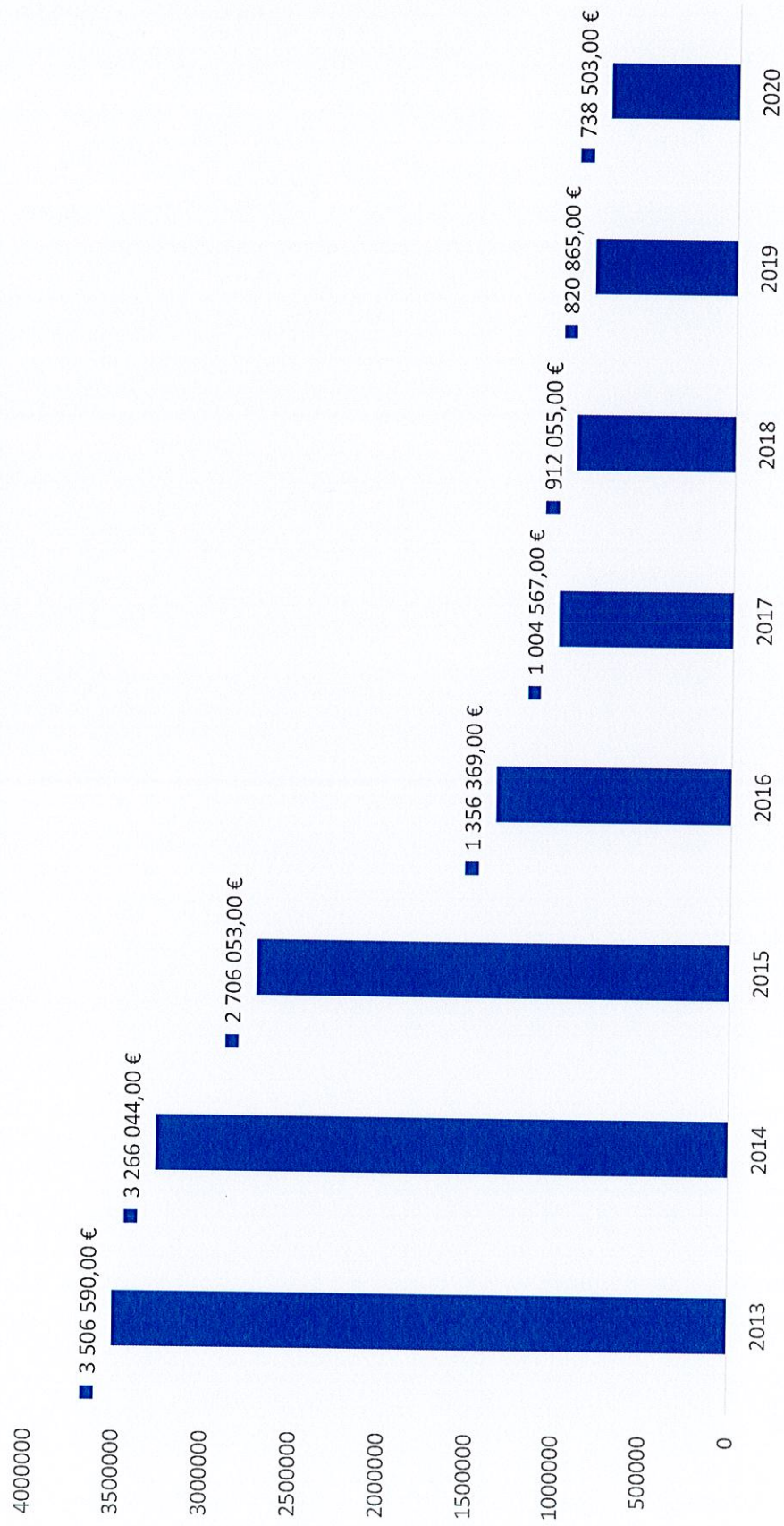
• **Autres produits** : Baisse liée à la crise sanitaire : Plus de réservation de salles pour festivités.

• **Produits exceptionnels** : Participation de l'Etat pour achat de masques : 39 957,75 €

• **Amortissements** : La neutralisation de l'A.C. Investissement se constate en amortissements depuis 2018.

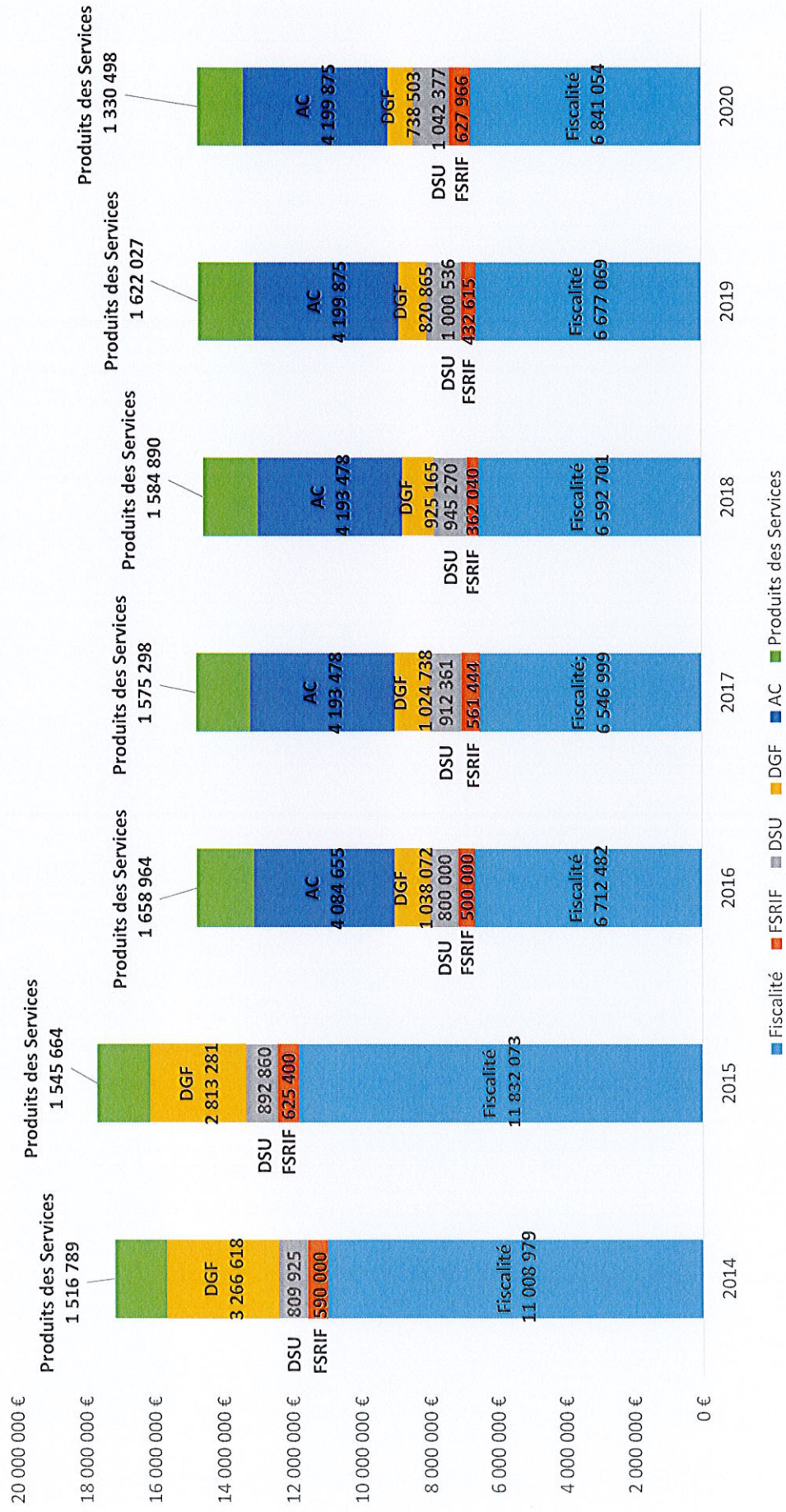


## Evolution de la DGF de la ville de LIMAY





# Principales recettes de fonctionnement

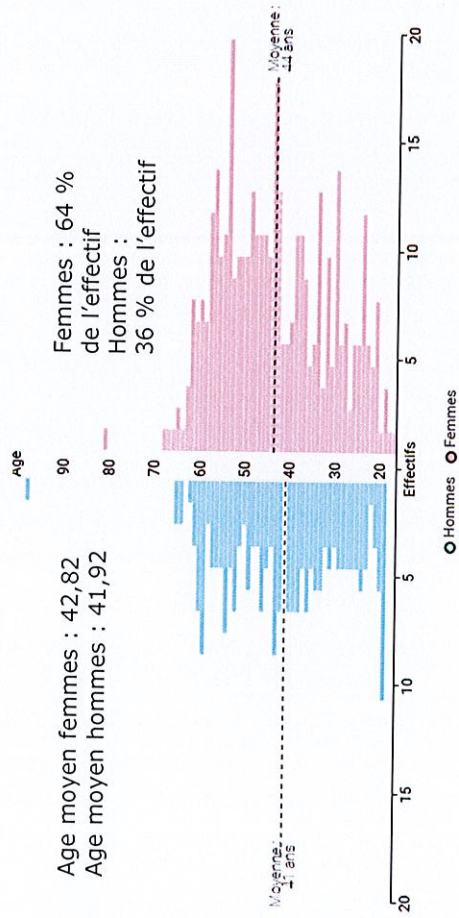




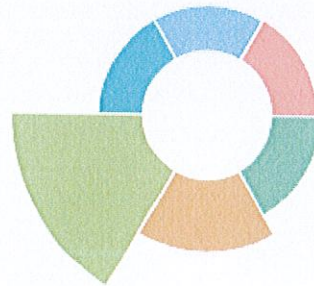
# STRUCTURE DE LA MASSE SALARIALE

(données consolidées au 31/12/2019)

## Pyramide des âges

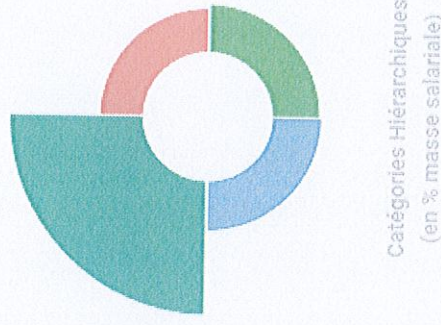


X

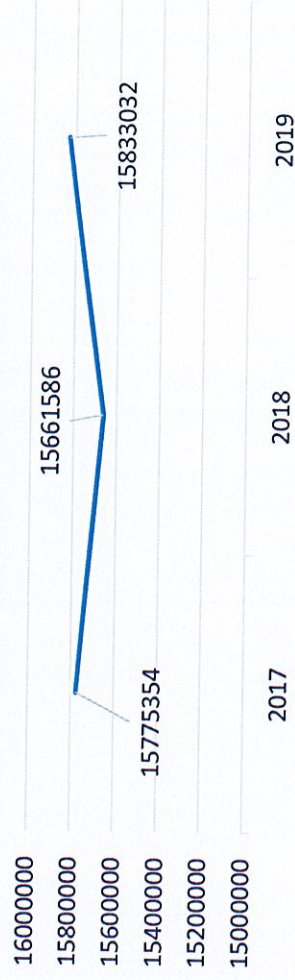


Regroupement de Profils  
 (en % masse salariale)

X



## Evolution de la masse salariale





# BUDGET PREVISIONNEL 2020

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Evolution 2019/2020	Prévisions 2020	BP 2019	BP 2018
AC INVESTISSEMENT à GPS&O	-	522 991	522 991	500 278
Remboursement indu taxe aménagement	-	-	22 799	-
Opérations d'Équipement	+ 22,24 %	3 051 271	2 496 158	1 937 165
Capital de la dette	+ 13,57 %	1 513 423	1 332 543,04	1 160 737
Amortissement des subventions perçues + neutralisation AC	+ 0,26 %	994 646	992 068	482 066 *
Charges transférées : Travaux en régie	- 49,10 %	71 452	140 373	59 792
Dépôts et cautionnement	- 63,33 %	1 100	3 000	3 000
Opérations patrimoniales (Intégration des études au compte de travaux)	-	65 232	0	258 065
<b>TOTAL</b>	<b>+ 12,87 %</b>	<b>6 219 015</b>	<b>5 509 932</b>	<b>4 401 102</b>

\* Pas de neutralisation de l'AC investissement en 2018



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Evolution 2019 /2020	Prévisions 2020	BP 2019	BP 2018
Subventions d'investissement	- 26,07 %	516 518	698 641	312 353
Virement de la section de fonctionnement	-	253 366	104 645	286 516
Emprunt 2020 (mobilisé en fonction de l'avancement des projets suite COVID)	+ 12,44 %	2 543 960	2 262 468	700 009
FCTVA (sur dépenses 2019)	+ 32,12 %	314 970	238 400	1 118 540
Taxe d'aménagement	-	50 000	50 000	-
Excédent de fonctionnement capitalisé (autofinancement)	- 70 %	300 000	1 000 000	400 000
Dépôts et cautionnements reçus	- 35,29 %	1 100	1 700	1 700
Produits des cessions immobilières	+ 115,71 %	715 210	331 558	344 500
Amortissements 2020	+ 4,43 %	1 387 837	1 328 991	1 052 905
<b>TOTAL</b>	<b>+ 2,19 %</b>	<b>6 148 192</b>	<b>6 016 403</b>	<b>4 216 523</b>



# FISCALITE 2020 LIMAY

Les taux de la fiscalité locale restent inchangés

Taxe d'habitation	11,84 %	
Taxe sur le Foncier Bâti	13,93 %	
Taxe sur le Foncier Non Bâti	51,99 %	
<b>Bases fiscales prévisionnelles 2020 (Etat 1259)</b>		
Taxe d'habitation	25 669 000	(25 411 854 en 2019)
Taxe sur le Foncier Bâti	26 890 000	(26 593 049 en 2019)
Taxe sur le Foncier Non Bâti	61 800	(62 639 en 2019)
<b>Recettes prévisionnelles</b>		
Taxe d'habitation	3 039 210 €	
Taxe sur le Foncier Bâti	3 745 777 €	
Taxe sur le Foncier Non Bâti	31 130 €	

**Pour information, moyenne de la strate 2018**

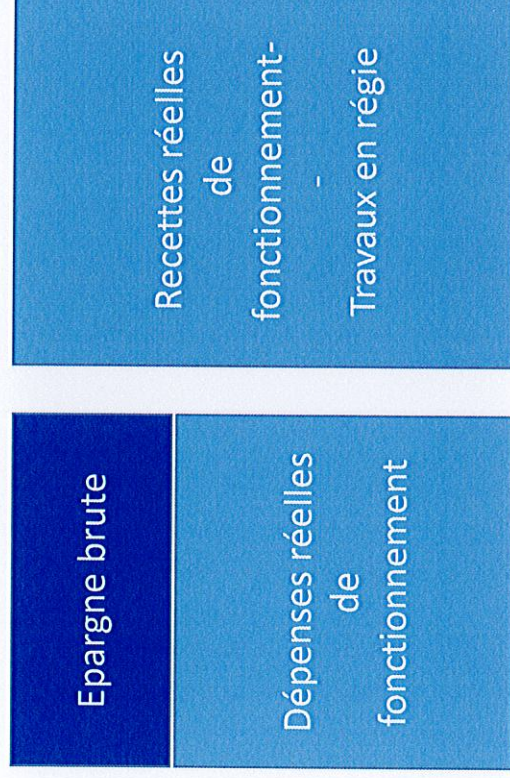
TH : 16,68 %  
TFB : 22,76 %  
TFNB : 52,18 %

(+ rôles complémentaires)



# L'AUTOFINANCEMENT : L'ÉPARGNE BRUTE

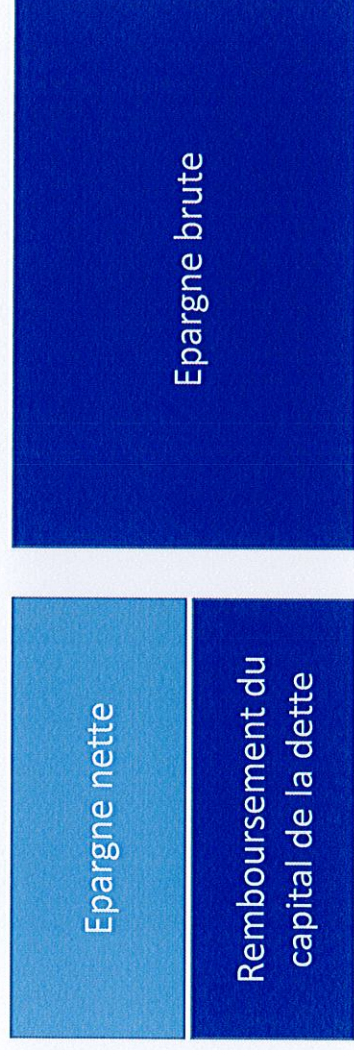
- Section de fonctionnement du compte administratif





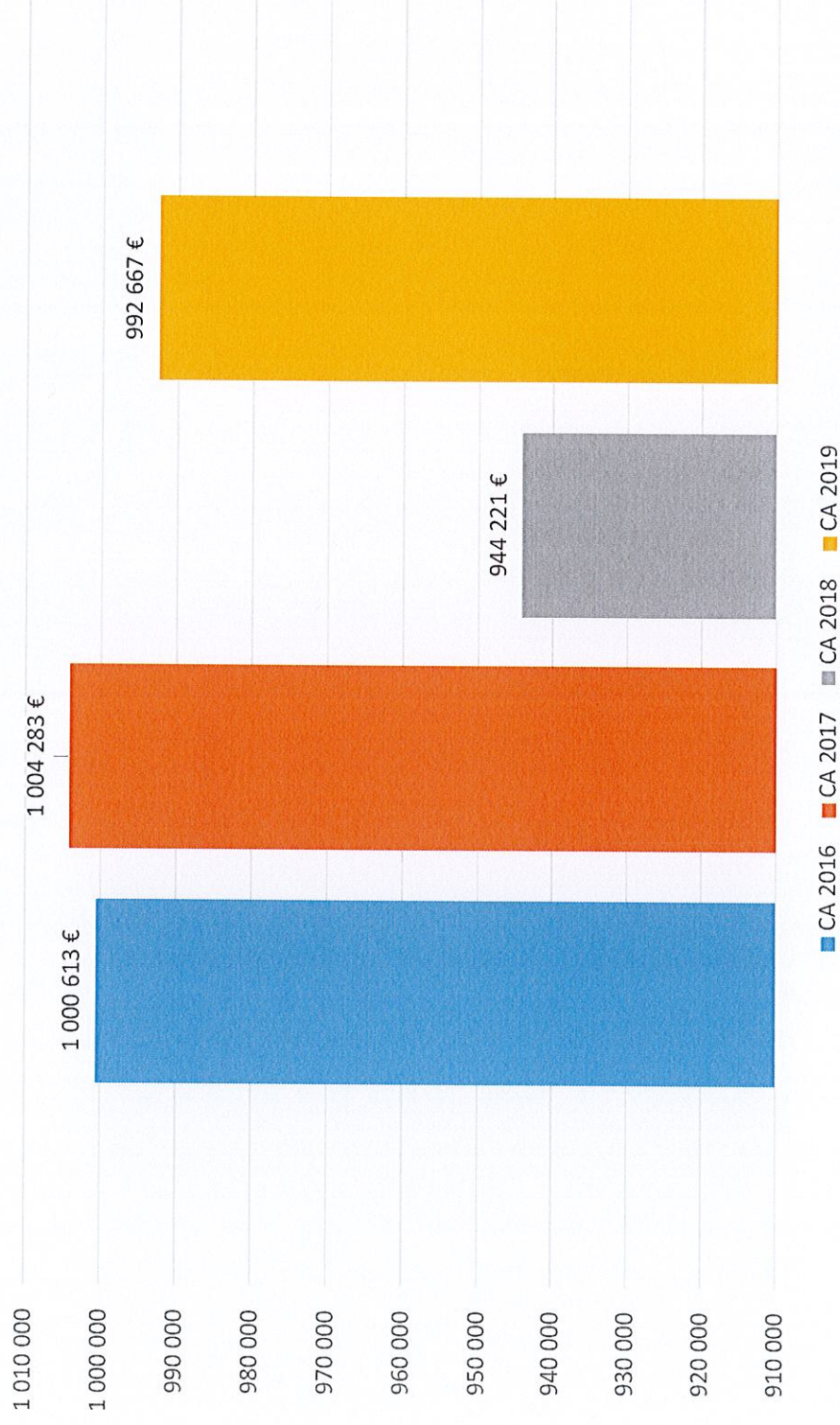
# L'AUTOFINANCEMENT : L'EPARGNE NETTE

- Section de fonctionnement du compte administratif





# Evolution de l'Épargne brute (Comptes administratifs)





# Evolution de l'Epargne nette





# SIRUCIURE ET GESTION DE LA DEETIE

## 2020

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
17 919 374,95€	1,95 %	14 ans et 4 mois	7 ans et 5 mois

Prêteur	Montant emprunté	CRD *	Répartition par banque (2019)			Produits en vie (exercice)
			Annuité totale	En Intérêts	En Capital	
ARKEA	2 485 116,83 EUR	2 228 347,70 EUR	197 368,48 EUR	17 491,41 EUR	179 877,07 EUR	1
CAISSE D'EPARGNE	9 454 833,30 EUR	6 799 774,31 EUR	670 847,75 EUR	167 309,92 EUR	503 537,83 EUR	8
CREDIT AGRICOLE	2 560 000,00 EUR	1 504 000,00 EUR	170 310,83 EUR	8 977,51 EUR	161 333,32 EUR	2
CREDIT MUTUEL	2 457 000,00 EUR	614 250,00 EUR	140 009,08 EUR	17 159,08 EUR	122 850,00 EUR	1
DEXIA CL	2 936 943,96 EUR	1 529 554,42 EUR	210 159,66 EUR	50 522,72 EUR	159 636,94 EUR	1
SFIL CAFFIL	4 200 000,00 EUR	3 895 000,00 EUR	238 412,40 EUR	28 412,40 EUR	210 000,00 EUR	3
SOCIETE GENERALE	3 200 000,00 EUR	1 348 448,52 EUR	219 221,80 EUR	44 134,15 EUR	175 087,65 EUR	2
<b>TOTAL</b>	<b>27 293 894,09 EUR</b>	<b>17 919 374,95 EUR</b>	<b>1 846 330,00 EUR</b>	<b>334 007,19 EUR</b>	<b>1 512 322,81 EUR</b>	<b>18</b>

\* CRD = Capital Restant Du

**Endettement par habitant : 1 081,49 €**  
 (source INSEE : population totale 2020 : 16 932 habitants)  
 Moyenne Strate 2018 : 886 €/habitants



# Profil d'extinction de la dette

## Flux de remboursement

